Envoyé en préfecture le 11/08/2026
Reçu en préfecture le 11/08/2026
Publié le
ID : 084-218400729-20260806-DEL2026_08_09-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de Vaucluse

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de MAZAN

Séance du 6 août 2026.

5.1 – Élection de l'Exécutif

L'an deux mille vingt-six
Et le six août,
À 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué en date du 31 juillet 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Stéphane CLAUDON, Maire.

Délibération n° : DEL2026_08_09

Objet : Élection d'un adjoint au maire sur poste vacant – rang de l'adjoint à élire

Rapporteur : M. Stéphane CLAUDON

Présents : M. Stéphane CLAUDON ; Mme Catherine BLONDEAU ; M. Bruno GANDON ; Mme Maria DUFOUR ; M. Frank SOUCIET ; Mme Christelle D'ANCONA ; M. René-Louis BERNARD ; M. Damien MERCIER ; Mme Stéphanie DAVAU ; M. Emmanuel SAMBAIN ; Mme Ortenzia MONTAGARD ; Mme Yasmine BROYER ; Mme Françoise ZUCCALMAGLIO ; M. Éric ISTRE ; Mme Annick FAVRE-ARTIGUES ; M. Jean-Marc ERRECADE ; M. Mohamed El FARHI ; Mme Léa BAGNOL ; M. Philippe HUGUES ; M. Jean-François CLAPAUD

Ont donné pouvoir : Mme Fabienne VARETTE ; M. Jean-François BADIER ; Mme Patricia LÉVY ; Mme Sophie CLÉMENT

Absents : 6 élus (M. Louis BONNET *(avec pouvoir de Mme Sophie CLÉMENT)* ; M. René CECCHETTO ; Mme Joséphine AJUDRIN ; M. Jean-Louis BOURRIÉ ; Mme Sandrine DAUSSANGE) n'ont pas pris part au débat ni au vote, étant sortis de la salle du conseil avant la mise au débat de cette délibération.

Secrétaire de séance : M. Damien MERCIER

La séance ouverte,

Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Par courrier en date du 06 juillet 2026, Monsieur François TORSIELLO a présenté sa démission de ses fonctions et mandats de conseiller municipal et 8e adjoint au sein du conseil municipal de Mazan. Cette démission a été acceptée par Monsieur le Préfet de Vaucluse, par courrier adressé à l'intéressé en date du 07 juillet 2026.

Vu l'article L. 2122-14 du Code général des collectivités locales, CGCT, qui stipule que le conseil municipal doit procéder à l'élection de son remplaçant ;

Vu l'article L. 2122-2 du CGCT qui précise dans son alinéa 4 : *« quand il y a lieu, en cas de vacance, de désigner un ou plusieurs adjoints, ceux-ci sont choisis parmi les conseillers de même sexe que ceux auxquels ils sont appelés à succéder. Le conseil municipal peut décider qu'ils occuperont, dans l'ordre du tableau, le même rang que les élus qui occupaient précédemment les postes devenus vacants. » ;*

Mis en ligne : Le 12/08/2026

Envoyé en préfecture le 11/08/2026
Reçu en préfecture le 11/08/2026
Publié le
ID : 084-218400729-20260806-DEL2026_08_09-DE

Vu la délibération n°2026_03_02 en date du 27 mars 2026, par laquelle le conseil municipal fixait à 8 le nombre des adjoints ;

Vu le 8e rang d'adjoint qu'occupait précédemment la personne à remplacer ;

Il est proposé au conseil municipal d'élire le nouvel adjoint au **8e rang**.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

Article 1 : décide d'élire le nouvel adjoint au **8e rang**.

Vote : 6 élus (M. Louis BONNET *(avec pouvoir de Mme Sophie CLÉMENT)* ; M. René CECCHETTO ; Mme Joséphine AJUDRIN ; M. Jean-Louis BOURRIÉ ; Mme Sandrine DAUSSANGE) n'ont pas pris part au débat ni au vote, étant sortis de la salle du conseil.

Nombre de votants : **23**
Pour : **22**
Contre : 0
Abstention : 1 (M. Jean-François CLAPAUD)
LA DÉLIBÉRATION EST **ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

Pour extrait certifié conforme,
fait et délibéré les jours,
mois et an susdits.

Secrétaire de Séance,

Damien MERCIER

Le Maire,

Stéphane CLAUDON

MAIRIE DE MAZAN (Vaucluse)

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication par voie d'affichage et de sa réception par le représentant de l'État. À cet effet, le tribunal administratif territorialement compétent peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.